

AFFAIRE N° 25

LETRE de la S.I.D.E. relative aux positions prises ou à prendre par la
Municipalité de Saint-Denis sur les différentes opérations réalisées ou à réali-
ser par ladite Société à Saint-Denis.

Le MAIRE estime, en ce qui concerne cette affaire, qu'il serait préféra-
ble de la discuter au cours d'une séance ultérieure et de la renvoyer tout d'abord
devant les Commissions du Budget et des Travaux qui présenteront chacun un rapport
circonstancié.

La proposition du Maire est adoptée par tout le Conseil.